



# CONTRACTUELS ROULANTS

SIGNATAIRE DE L'ACCORD NAO 2024

## L'UNSA OBTIENT LA MAJORATION DE LA PFA DÈS DÉCEMBRE 2023 !

À la suite des négociations salariales, le pôle traction de l'UNSA est intervenu auprès de la DRH pour plaider l'application pleine et entière des mesures du complément de la majoration de la PFA à la hauteur de la VMTP pour tous les contractuels dès décembre 2023 !

AGENTS CONTRACTUELS		
Emploi repère	Montant annuel du complément de PFA en 2023	Montant mensuel dès 2024
CRTT	64,38 €	5,37 €
CRML	236,15 €	19,68 €
CRL	418,20 €	34,85 €
ASCT	254,77 €	21,23 €
CTT	133,18 €	11,10 €
RET	139,95 €	11,66 €

### COMPARAISON AVEC LES STATUTAIRES

- La PFA : traitement + indemnité de résidence (IR) + VMTP.
- La majoration de la PFA : code prime 01 de sa PR + complément PFA égal au delta afin d'atteindre la VMTP de l'emploi repère.

#### EXEMPLE

Daniel est agent de conduite statuaire (classe TB), PR 12, échelon 4, à Paris. Il touchera une PFA dès 2023 de 1 822,71 € (traitement) + 54,83 € (IR) + 907,60 € (VMTP) de **2 785,14 €** brut (au lieu de 2 368,69 € brut).

- Étant donné que les contractuels n'ont pas de PR pour déterminer leur code prime 01, ces montants équivalent au delta le plus important entre la valeur mensuelle théorique de la prime de travail (VMTP) et le code prime 01 de chaque classe de leur emploi repère, sans majoration de l'ancienneté.

**GRÂCE À NOTRE  
NÉGOCIATION,  
L'ENTREPRISE  
S'ENGAGE EN CAS  
DE VALIDATION DE  
L'ACCORD À CE QUE  
LES CONTRACTUELS  
TOUCHENT CETTE  
MAJORATION  
SUR LA PAIE DE  
DÉCEMBRE 2023 !**

### À RETENIR

Pour qu'il soit applicable, l'accord doit recueillir au moins 50 % de signatures des organisations syndicales. Si tel n'est pas le cas, la direction décidera seule d'appliquer ou d'annuler tout ou partie de ces propositions. L'UNSA appuiera de tout son poids pour que sa signature permette l'application de l'intégralité de l'accord.